

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. BARBIER Michel, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, M. CHAUMONT Éric, M. DEQUENNE Bernard, Mme JOUANNET Martine, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique, M. SONNEMANN Florian, Mme VUILLEMET Reine, M. VUAILLET Roland.

EXCUSES : Mme MALLOT Birgid pouvoir à Mme DONZE Dominique, M. FOURNIER Ernest, M. REYNES Xavier.

Mme VUILLEMET Reine a été élue secrétaire de séance.

I – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – PRESENTATION DU BILAN

M. le Maire présente au Conseil Mme SERVAIS, responsable de la bibliothèque municipale, qui va procéder à la présentation du rapport d'activités de cet établissement pour l'année 2011.

La parole est laissée à Mme SERVAIS

20H10 : Suspension de la séance.

20h10 : Arrivée de M. CHANEL Michel.

20h14 : Arrivée de M. SONNEMANN Florian.

20h20 : Arrivée de M. CHAUMONT Eric.

20h25 : Arrivée de Mme ALLAINGUILLAUME Muriel.

20H28 : Reprise de la séance.

M. le Maire synthétise les propos tenus par Mme SERVAIS. Depuis 2011, la bibliothèque a été installée dans des locaux réaménagés dans le bâtiment « Les Mouilles ». Le fonds propre de la bibliothèque est composé de 2 300 livres, complétés par 2 300 livres prêtés par la Bibliothèque Départementale de Prêt (B.D.P.). En 2011, la bibliothèque a acquis 106 livres (46 adultes et 60 enfants) pour un coût de 1 288€. 267 personnes sont inscrites, 48% étant des enfants de moins de 14 ans, 51% des adultes, 1 190 livres adultes et 2 522 livres pour enfants ont été prêtés pour 2 320 visites, dont quatre visites de classes : soit 120 élèves, avec lecture d'histoires à thèmes représentant 161 heures soit 4.5 semaines à plein temps (35h par semaine).

Mme DONZE rappelle que plus de 10% de la population est concernée.

L'équipe est composée de 9 bénévoles. 481 heures de bénévolat ont été effectuées en 2011 réparties entre les permanences et l'informatisation du fonds : soit 13 semaines à plein temps.

En 2012, 7 nouveaux adultes et 15 enfants se sont inscrits.

Pour l'année 2012, les projets sont de :

- Ouverture le samedi 09 juin au matin pour la journée du centenaire du C.P.N.I. de la commune
- Concrétiser l'entrée piétonne par l'arrière,
- Mettre en place une exposition sur les pompiers dans le cadre du centenaire du C.P.I.N.I. de la commune

En conclusion, M. le Maire félicite les bénévoles pour leur dévouement.

Le compte rendu de la réunion du 05 avril 2012 est présenté. M. CHANEL souhaite répondre aux interrogations de M. VUAILLET, M. le Maire l'invite à procéder aux éclaircissements souhaités à la fin de la séance. Le compte rendu **EST ADOPTE** à l'Unanimité.

Les factures du mois d'avril sont examinées.

M. DEQUENNE s'interroge sur les factures GRENKE et MBI. Il lui est répondu que la première correspond à la location du copieur et la deuxième à sa maintenance. M. DEQUENNE souhaite savoir si la facture de carburant est constituée de deux montants, il lui est répondu qu'une ventilation entre les consommations des véhicules des services techniques et des pompiers a été effectuée. Mme DONZE s'étonne du coût de la maintenance pour le copieur mis à disposition des sapeurs-pompiers. Il lui est répondu que ce coût correspond à un an de maintenance.

M. le Maire présente les devis qu'il a signés depuis le dernier conseil : fourniture de parbrifex pour 326.37 € H.T., rénovation des peintures intérieures d'un appartement communal pour 13 448.42 € H.T., fourniture d'un chapiteau pour 11 232 € H.T., prestation de nettoyage des vitres de la mairie, de la salle des fêtes, de deux salles de réunion et de la salle de Rossillon pour 515 € H.T. tous les trois mois, acquisition d'un isoloir adapté pour les personnes handicapées, déplacement du réseau France Telecom au carrefour de la route de la Télécabine et de la Rue du Jura pour 1 189.84 € H.T., fourniture d'un switch et d'un téléphone pour 210.99 € H.T., prestation de relevé du chemin d'accès au chalet du Bévy pour 2 075.95 € H.T., réparation de brises soleil à l'école pour 627.40 € H.T., sciage d'un mur route de Villeneuve pour 2 100 € H.T., fourniture d'une cuve avec dévidoir pour 1 595 € H.T., fourniture de filtres pour 515.58 € H.T., parution d'une annonce dans la gazette des communes et la lettre du cadre dans le cadre du remplacement du secrétaire général pour 1 517.60 € H.T.

Mme VUILLEMET souhaite informer d'un problème lié à une utilisation non désirée du stade de football. M. le Maire l'informe qu'il a averti les services de gendarmerie mais que plusieurs mesures doivent être prises par la mairie au préalable La création d'une police municipale est évoquée.

II – ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES

Mme DONZE présente aux conseillers les propositions établies par la commission conjointe culture et finances pour les participations, cotisations (obligatoires) et subventions à accorder aux associations selon les critères définis depuis trois ans.

Elle informe l'Assemblée que pour les associations basées en dehors de la commune, les choix ont été plus restrictifs et n'ont été subventionnées que les associations qui proposaient une activité que les associations communales ne proposaient pas.

M. ALLIOD s'interroge sur le subventionnement de la « Prévention Routière ». Il lui est expliqué que cette association intervenait au sein de l'école mais pas en direction des personnes âgées.

Pour les associations médico-sociales, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) a établi une proposition de liste favorisant les associations qui travaillent sur la commune, à l'exception des Restos du cœur qui bénéficient de bons d'achats.

M. le Maire souhaiterait, pour faciliter la lecture, que les sommes attribuées l'année précédente soient mises en parallèle avec celles

proposées.

Dans ce cadre, Mme DONZE présente la convention à intervenir entre la commune et l'école de musique Chevry-Crozet-Echenevex pour subventionner l'orchestre junior dont la gestion conjointe est assurée par l'école de musique et la société musicale. La volonté est que la commune attribue une subvention correspondant à la moitié du coût d'inscription pour le troisième trimestre à l'école de musique en faveur des élèves ayant suivi l'orchestre junior de façon assidue. Le coût total pour la commune pouvant évoluer selon l'augmentation de la fréquentation.

Le Conseil valide à l'unanimité la convention proposée et fixe ainsi le montant de la subvention attribuée à 630 €

Le Conseil valide à l'unanimité les propositions faites par la commission.

III – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'AIN – BÂTIMENT ACCUEILLANT UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE ET UNE GARDERIE

M. le Maire rappelle aux conseillers que le Conseil Général de l'Ain a modifié les règles d'attribution de subventions aux communes. Dans ce cadre, 7 conférences territoriales ont été créées pour examiner les projets des collectivités locales. La commune de Crozet est incluse dans la conférence territoriale du « Pays de Gex – Bassin Bellegardien ».

Pour pouvoir être examinés au titre de la dotation territoriale 2013, la réalisation d'un bâtiment pour accueillir le nouveau restaurant scolaire et la garderie périscolaire doit faire l'objet d'une fiche d'intention. Pour permettre l'examen de cette demande, le Conseil Général sollicite une délibération de l'Assemblée municipale qui valide le principe de ce projet et demande une subvention au Conseil Général.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur le principe de ce projet.

Le Conseil, à l'unanimité, valide ce projet et autorise M. le Maire à déposer la fiche d'intention pour le nouveau restaurant scolaire et la garderie périscolaire.

IV – AMENAGEMENT PIETONNIER ET CYCLABLE ENTRE CROZET ET VILLENEUVE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

M. le Maire rappelle aux conseillers que le Conseil Général de l'Ain a décidé de retenir pour la programmation 2012 des amendes de police, le subventionnement de la création d'un cheminement piétonnier sur la RD 89 entre Crozet et Villeneuve. Pour permettre l'instruction de ce dossier une délibération approuvant le plan de financement est sollicitée. M. le Maire propose au Conseil d'arrêter ce plan de financement en intégrant les subventions au titre des amendes de police et de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

DEPENSES (en € H.T.)	RECETTES (en € H.T.)
Travaux – maîtrise d'œuvre et divers : 360 000 €	Conseil Général de l'Ain : 30 000 €
	Etat au titre de la D.E.T.R. : 70 000 €
	Fonds propre de la commune : 260 000 €H.T.

Le Conseil, à l'unanimité, valide le plan de financement proposé.

V – DEMANDE D'AIDE A LA REGION POUR LES TRAVAUX FORÊT 2012

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux doivent être réalisés en forêt communale notamment dans les parcelles N°23 et 24 situées dans la forêt soumise au régime forestier.

Ces travaux seront réalisés par l'O.N.F.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux sylvicoles de dégagement de semis naturels feuillus et résineux sur une surface de 6 ha dont le montant s'élève à la somme de 7 740,00 € H.T. (TVA en sus).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- AUTORISE M. le Maire à faire la demande d'aide à la région Rhône-Alpes pour ces travaux forestiers.

VI – MANDAT AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE L'AIN POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

M. le Maire rappelle la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26 qui autorisent les Centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L. 416-4 du code des communes.

Un contrat a été conclu par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain dans ce cadre, à l'issue d'un appel d'offres. Le marché a été attribué en dernier lieu à la CNP pour la couverture du risque et à la Société GRAS-SAVOYE pour la gestion et ce, pour une durée ferme de 5 ans qui vient à échéance le 31 décembre 2012.

La renégociation à venir doit s'opérer dans un contexte juridique spécifique, en application de l'article 35-I-2° du Code des Marchés Publics. La consultation des entreprises d'assurances sera lancée en procédure négociée, avec publicité préalable et mise en concurrence qui devra paraître au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P.) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (J.O.U.E.).

Dans ce cadre, le Centre de gestion doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera. Ceci sera fait en vue de la mise en place d'un nouveau contrat à effet du 1^{er} janvier 2013. Le souhait étant d'obtenir un ajustement modéré des taux de cotisation afin que les collectivités adhérentes au contrat-groupe continuent à être couvertes.

Le Conseil, à l'unanimité donne mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des différents prestataires potentiels dans le respect du formalisme prévu par le Code des Marchés Publics.

VII – EMPLOI SAISONNIER – MOIS D'AOÛT

Monsieur le Maire explique au Conseil que pour satisfaire à des besoins saisonniers, il est nécessaire d'embaucher du personnel pour le mois d'août, sur le grade d'adjoint technique deuxième classe premier échelon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE :

- la création d'un poste en août aux espaces verts.

VIII – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le tableau des effectifs de la commune doit faire l'objet d'une évolution. En effet, face à la nécessité de prévoir le remplacement du secrétaire général en cours de mutation, il est proposé au Conseil, pour le remplacer, de créer un poste d'attaché à temps complet, le recrutement étant en cours. Mme ALLAINGUILLAUME s'interroge sur cette démarche,

M. le Maire lui explique qu'il s'agit d'une mesure de précaution si aucune personne ne correspondant au cadre d'emploi actuel du secrétaire général ne peut être recrutée. Après débat, le Conseil par 15 voix pour et 1 voix contre (Mme ALLAINGUILLAUME) accepte cette création à compter du 1^{er} juin 2012.

IX – DELIBERATION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN REGIME INDEMNITAIRE

M. le Maire explique que pour rationaliser la gestion des ressources humaines au sein de la collectivité, il est nécessaire de prendre une délibération relative à la mise en place d'un régime indemnitaire précis prenant en compte les différentes catégories (A, B et C) d'emplois du personnel communal.

Le Conseil, à l'Unanimité accepte la proposition.

X – TERRAIN DU MARAIS NORD - VENTE - PRECISIONS

Monsieur le Maire rappelle qu'un compromis de vente a été signé avec la société BOUWFONDS MARIGNAN pour la vente d'un terrain communal situé au Marais Nord. Dans ce cadre, le notaire chargé de l'acte soutient que cette vente ne peut être soumise à la T.V.A., aucun aménagement n'ayant été réalisé par la commune. Cette analyse semble contester par les services en charge de cette question à la Direction des Finances Publiques de l'Ain. Cette vente permettant de financer des projets en lien direct avec les missions de service public de la commune, il apparaît opportun de préciser que cette vente relève du seul exercice de la propriété par la commune. La seule motivation de la commune étant de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif constitué par le prix de ce terrain en permettant de financer des travaux communaux.

Le Conseil, à l'Unanimité, valide cette approche.

XI – CONVENTION FRANCE TELECOM – AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE – CHEMIN DES HIVOULETTES

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux sur le chemin des Hivouettes, des travaux de recâblage du réseau France Telecom sont nécessaires. M. le Maire présente la convention à intervenir avec France Telecom qui fixe les relations de la commune avec cette société qui va procéder à l'enfouissement des réseaux de télécommunication.

M. CHANEL valide la convention présentée mais émet une réserve sur le point 4-14. La commune participe à hauteur de 0 €, l'infrastructure mise en place lui appartiendra. Le Conseil, à l'Unanimité, accepte la convention présentée.

XII – CENTRE SPORTIF INTERCOMMUNAL – STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (S.I.V.U.) – POINT DE SITUATION

M. le Maire informe le Conseil qu'une décision devra être prise lors de la réunion du mois de Juin puisque les services de la préfecture ont acceptés le principe d'un S.I.V.U. Toutefois, la volonté de créer une société publique locale (S.P.L.) pour gérer cet équipement n'est pas accepté par ces mêmes services. Plusieurs solutions sont à l'étude. M. le Maire explique que si la mise en place d'un S.I.V.U. n'est pas réalisable, les communes intéressées se porteront acquéreurs par le biais d'une indivision et délègueront la gestion à une S.P.L.

M. VUAILLET souhaite savoir si la commune de CHEVRY a pris une décision de principe sur ce projet. M. le Maire lui répond que les choses sont en cours de négociation et avancent favorablement.

M. DEQUENNE souhaite savoir dans quel délai la salle pourra être utilisée. M. le Maire lui répond que tout dépend des travaux de rénovation à réaliser et qu'à l'heure actuelle, il est difficile de donner des dates.

XIII – ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE (A.S.A.) – POINT DE SITUATION

M. ASSENARRE fait un point de la situation. Il explique que la commune de Thoiry a sollicité une modification de la clé de répartition des dépenses intégrant les accès à la voie forestière. Ainsi, un certain pourcentage serait reversé aux communes de Collonges, Thoiry, Crozet et Gex qui verraient leur participation baissée. La commune de Crozet qui initialement devait payer 6 006 € par an sans les aides, ne paierait plus que 4 054,29 €. M. ASSENARRE informe l'Assemblée que selon ses informations, la commune de Saint-Genis-Pouilly n'accepterait pas cette proposition et serait prête à se retirer de l'A.S.A.

M. ASSENARRE estime que tout le projet est à remettre à plat. En effet, la clé de répartition ayant évolué, la position communale doit être réexaminée, l'axiome de base étant que la route du Col doit restée communale.

M. le Maire estime que l'A.S.A. doit être maintenue. Dans ce cadre, il propose à l'Assemblée qu'une réunion soit organisée pour connaître les communes qui souhaitent poursuivre ce projet avant de se prononcer. A l'Unanimité, le Conseil valide cette approche.

XIV - P.L.U. – POINT DE SITUATION

M. BARBIER informe le Conseil que l'avis des services de la Direction Départementale des Territoires a été obtenu. Ce dernier est sibyllin. En effet, si d'une part le bon travail accompli est souligné, de l'autre le travail de prospective n'est pas accepté. En effet, le P.L.U. communal est prévu pour 10 ans, soit jusqu'en 2022, et le SCOT actuel voit ses effets cessés en 2017. Les services de l'Etat estiment donc qu'une partie des projections réalisées ne sont pas pertinentes puisque les éléments servant de base de travail pourront être remis en cause. Des zones ouvertes à l'urbanisation pourraient donc être fermées avant toute enquête publique.

Un point est aussi réalisé sur les dossiers de permis de construire déposés par la société Bouwfonds Marignan et par l'hôtel « Le Bois Joly » dont les projets pourraient être contrariés par un document d'urbanisme actuellement en vigueur inadapté et non conforme avec le SCOT actuel.

XV – RAPPORT DES COMMISSIONS

Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :

- Scolaire :

- Effectif prévisionnel pour la rentrée 2012 : les inscriptions sont en cours, nous serons au-delà de 220 élèves.

Commission Environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :

- Ramassage de printemps des débris sur la commune prévu le 05 mai, rendez-vous à 9h sur le parking de l'école.

- Echanges de plantons mis en place par l'association « Bien vivre à Crozet » le samedi 05 mai à 16h30 à « La Baguette Magique ».

- Souhait d'implantation de ruches par M. Thirvaudet sur un terrain communal situé en haut du chemin des carrières. Mme ALLAINGUILLAUME va prendre contact avec l'exploitant pour aménager un emplacement.

M. CHANEL souhaite savoir où en sont les goyas de l'alpage du Bévy. Il lui est répondu que la commune est toujours dans l'attente de la convention à intervenir avec la Réserve Naturelle.

Commission Urbanisme – M. BARBIER :

Permis de construire d'avril :

- PC M. LUNDIN Ian, Domaine d'Harée, construction d'un bâtiment agricole indépendant du premier bâtiment construit dans l'enceinte du centre équestre, tacite le 30/04/2012.
- PC M. ABIDALLAH Mohamed, ZA de la Fontaine Sucrée, Construction d'un bâtiment artisanal pour une activité de carrelage avec bureau et logement à l'étage. Accepté avec réserves le 03/04/2012.
- PC M. DRESTI Siro, 23, rue de la Montagne, Construction d'un bâtiment à usage d'habitation sur deux niveaux avec toiture à deux pans. Refusé le 12/04/2012.

Déclarations préalables d'avril:

- DP Mme REBOUL SALZE Sophie, 280, Rue des Châtaigniers. Remplacement d'une porte de garage par une baie vitrée. Tacite au 05/04/2012.
- DP société MYDOM, 172, Route du Marais. Installation d'un chauffe-eau solaire, surface des capteurs : 4.3 M². Tacite au 16/04/2012.
- DP Mme BRUTUS Henriette, 271, Route d'Avouzon. Pose d'un velux sur toiture existante pour éclairage de la salle de bain existante. Tacite au 16/04/2012.
- DP Consorts BAATARD, Farreu. Tacite au 23/04/2012.
- DP M. ASSENARRE Jean-François, 157, Rue de la Mairie. Construction d'un abri de terrasse ouvert à un pan, accolé à la maison. Tacite au 30/04/2012.

Commission Finances – M. CHANEL :

- Vote des comptes administratifs lors du Conseil Municipal du mois de Juin.

Commission Travaux – M. PINEY remplaçant M. FOURNIER absent :

- Route de la Télécabine : les travaux suivent leur cours.
 - Le remplacement de la porte de la bibliothèque et la réalisation des travaux d'ouverture sur le bâtiment de « La Baguette Magique » ont eu lieu.
 - Renforcement hangar à plaquettes : un devis a été sollicité.
 - Chaufferie bois de l'école : la société Hargassner est intervenue le 02 mai avec la société Thiebaud Perritaz pour l'entretien annuel. Un extracteur a été changé et la société Hargassner a mis à disposition un réfractaire neuf. L'apparition de nouveaux défauts sera étudiée suite à ces travaux.
- M. ALLIOD souhaite savoir si la puissance de la chaudière bois est suffisante. M. Le Maire lui répond que ceci est à l'origine d'un débat entre la société Hargassner qui soutient que la chaufferie est sous-dimensionnée et le bureau d'études Lazzarotto qui soutient le contraire. Il semble toutefois certain qu'un défaut de dimensionnement semble à craindre.

XVI – DIVERS

1. Informations diverses :

- Election présidentielle deuxième tour : présentation du planning.
- Contentieux Commune – M. PERREIRA DE ALMEIDA Joaquin : la créance de la commune sur M. PEREIRA DE ALMEIDA suite au jugement obtenu par la commune est irrécouvrable.
- Rencontre de M. le député Blanc avec les membres du Conseil municipal le 24 mai de 12h à 12h45 en Mairie.

Séance levée à 23h15